



**3^{ème} Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC)
Activités Zone verte au Palais des Expositions de Nice
Nice, mai – juin 2025**

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
POUR PARTICIPER A LA ZONE VERTE DE L'UNOC (PAVILLON
THEMATIQUE OU AUTRE ACTIVITE)
AU SEIN DU PALAIS DES EXPOSITIONS DE NICE dit LA BALEINE
DU 28 MAI AU 15 JUIN 2025**

Dans le présent document, on désignera par

- La conférence, la 3^{ème} conférence des Nations unies pour l'Océan (UNOC 3) ;
- La personne publique, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), responsable du présent appel à manifestation d'intérêt ;
- Le candidat, la personne qui répond à l'appel à manifestation d'intérêt ;
- L'agence, le titulaire du marché public de production déléguée d'événement (en cours de passation) passé par le MEAE pour suivre la programmation et produire les activités au sein du palais des expositions de Nice, renommé « la Baleine » pour la circonstance ;
- « We are the ocean » (WAO), ensemble des activités ouvertes à tous publics à Nice en parallèle aux conférences internationales tenues sous l'égide des Nations unies au titre de la 3^{ème} conférence des Nations unies sur l'Océan à Nice du 9 au 13 Juin 2025.

TABLE DES MATIERES

CONTEXTE – LA 3 ^{EME} CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L’OCEAN	3
ARTICLE I – ACTIVITES DE LA ZONE VERTE AU SEIN DE LA BALEINE	7
<i>Lieu « la Baleine »</i>	7
<i>Dates</i>	7
<i>Objectifs des activités de « la baleine »</i>	7
<i>Publics</i>	8
<i>Financement des activités de « La Baleine »</i>	8
<i>Agence de production déléguée d’événements</i>	8
ARTICLE II – OBJET DE L’APPEL A MANIFESTATION D’INTERET	9
ARTICLE III – CANDIDATURES ELIGIBLES	10
ARTICLE IV – DOSSIER DE CANDIDATURE	10
ARTICLE V – DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES	10
ARTICLE VI – MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES	11
ARTICLE VII – CLASSEMENT DES PROJETS	12
ARTICLE VIII – PERSONNE A CONTACTER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	13

Le présent appel à manifestation d'intérêt porte sur les activités qui se tiendront au palais des expositions de Nice, renommé « la Baleine », **du 28 mai au 15 Juin 2025**, au titre de la zone verte de l'UNOC 3.

CONTEXTE – LA 3^{EME} CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'OCEAN

« Protéger l'océan, c'est protéger un gigantesque puits de carbone et des réserves inestimables de biodiversité. C'est aussi donner de l'espoir à tous ceux dont la vie dépend de nos océans, et une réponse à ceux qui feront face à l'élévation du niveau de la mer. C'est réinventer ensemble l'économie bleue, car il ne faut jamais oublier que la mer représente d'abord pour les peuples à travers le monde une source de revenus, d'emplois, d'alimentation, d'innovation. Cette ambition, nous avons réussi en 2015 à la traduire dans un cadre onusien universel avec l'Accord de Paris pour le Climat.

En 2025, dans la même dynamique, Nice sera un moment fondateur pour la gouvernance de l'Océan. Les accords de Nice seront le cadre dans lequel la communauté scientifique se rassemblera pour alerter et orienter l'action des Chefs d'État pour le climat, comme c'est le cas avec le GIEC.

L'UNOC doit devenir le lieu où les Etats et le secteur privé investissent ensemble pour réinventer l'économie de l'océan. Enfin, l'UNOC doit devenir un lieu de solidarité où nous aidons les pays en développement à s'adapter à la nouvelle économie bleue, à la lutte contre la pêche illicite, un lieu où nous aidons les collectivités locales à s'adapter à l'élévation du niveau de la mer. Nous vous donnons rendez-vous à Nice en juin 2025 pour une conférence résolument tournée vers l'action. »

Emmanuel Macron, Président de la République Française

« Protéger nos océans aujourd'hui n'est pas seulement un impératif écologique, c'est aussi un impératif moral. Ce n'est que par une action rapide et coordonnée que nous pourrions garantir une planète saine et prospère aux générations à venir.

En tant que co-organisateurs de la 3^{ème} Conférence des Nations unies sur l'océan, nous rappelons, avec la France, que le moment est venu, que l'occasion est unique et que la protection de l'océan est une priorité. Que notre engagement soit aussi vaste que l'océan qui nous nourrit ! »

Rodrigo Chaves Robles, Président de la République du Costa Rica

La conférence, un cadre universel pour la protection de l'Océan

Après deux premières éditions à New York (2017) et à Lisbonne (2022), la France et le Costa Rica coorganiseront la Troisième Conférence des Nations unies sur l'Océan UNOC3) à Nice, du 9 au 13 juin 2025, précédée d'événements spéciaux du 4 au 8 juin.

L'UNOC3 vise à mettre en œuvre **l'objectif de développement durable 14 (ODD 14)** sur l'environnement marin avec trois priorités, afin d'aboutir à un projet d'accord ambitieux :

- Œuvrer à l'aboutissement des processus multilatéraux liés à l'Océan pour rehausser le niveau d'ambition pour la protection de l'Océan ;
- Mobiliser des financements pour conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable (ODD14) et soutenir le développement d'une économie bleue durable ;
- Renforcer et mieux diffuser les connaissances liées aux sciences de la mer pour une meilleure prise de décision politique.

Le **Plan d'Action de Nice pour l'Océan (Nice Ocean Action Plan)**, sera composé d'une déclaration politique et d'une liste d'engagements volontaires de la part des parties prenantes, et sera adopté à l'issue des discussions internationales menées lors de la conférence.

Dix ans après la COP21 et l'Accord de Paris, l'UNOC3 réunira une centaine de Chefs d'Etat et de gouvernement, les agences des Nations unies, les organisations intergouvernementales et les institutions financières internationales. La société civile, les universités, la communauté scientifique, le secteur privé, les organisations philanthropiques, les peuples autochtones, les communautés locales et d'autres acteurs seront également présents, afin d'évaluer les défis et les opportunités liés à l'ODD14, ainsi que les mesures à prendre pour approfondir sa mise en oeuvre.

Ocean Action Panel

En sus de la session plénière qui se tiendra tout au long de la conférence, des séquences de dialogues réuniront **les Etats membres, les organisations des Nations Unies et les représentants de la société civile** (ONG, scientifiques, entreprises).

Ces dialogues, les Panels d'action pour l'Océan, permettront d'impliquer les différents acteurs, de mettre en lumière les coalitions et initiatives en faveur de l'océan, et **d'ancrer la conférence dans l'action** en proposant des solutions concrètes avec l'ensemble de ses participants.

Les 10 Panels d'action pour l'Océan adoptés par consensus avec les 193 États membres de l'ONU sont les suivants :

- Encourager la gestion durable des pêches et soutenir la pêche à petite échelle
- Conserver, gérer durablement et restaurer les écosystèmes marins et côtiers, y compris les écosystèmes des fonds marins.
- Exploiter toutes les formes de coopération, en particulier au niveau régional
- Lutter contre la pollution marine sous toutes ses formes
- Tirer parti des liens entre l'océan, le climat et la biodiversité
- Permettre des économies durables basées sur l'océan, qui ne laissent personne de côté
- Promouvoir une production alimentaire durable à partir de l'océan pour répondre à la sécurité alimentaire
- Améliorer les connaissances scientifiques et l'interface science-politique
- Renforcer la conservation et l'utilisation durable de l'océan et de ses ressources en appliquant le droit international tel qu'il ressort de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS) et de ses accords d'application
- Mobiliser des financements pour les actions relatives à l'océan à l'appui de l'objectif de développement durable n° 14

World Ocean Day

Le 8 juin, le **World Ocean Day** sera célébré, avec une attention particulière donnée dédiée aux Peuples de l'Océan (**People of the Sea**), en présence des principaux acteurs de la société civile océanique mondiale.

En parallèle à la conférence, des manifestation tous publics « We are the Ocean ! »

En parallèle à la partie politique de la conférence, « We are the Ocean » vise une séquence de mobilisation de la société civile qui rassemblera des dizaines des milliers de participants à partir du 28 mai 2025.

Réunion des Merveilles de l'Océan, Port de Nice, 28 mai-15 juin 2025

Constituée de différents bateaux scientifiques, de recherche océanographique ou exemplaires (bateaux écoles, bâtiments historiques...) du monde entier, les Merveilles de l'Océan seront accueillies dans le port de Nice entre le 28 mai et le 15 juin 2025. Ces bateaux serviront de pavillons nationaux mais également de lieux de médiation et de présentation de leurs activités aux délégués de l'UNOC3 et au grand public. **L'ensemble de ces bateaux défilera dans la Baie des Anges le 8 juin 2025** devant l'ensemble des chefs d'Etat et de gouvernement présents à l'invitation du Président de la République, des délégués de l'UNOC3 et du grand public.

One Ocean Science Congress, 3-6 juin, Nice

L'objectif du Congrès *One Ocean Science, Science for Ocean Action* (Congrès OOS) est de fournir aux chefs d'Etat et de gouvernement, ainsi qu'à tous les participants de l'UNOC3 et la société dans son ensemble, des connaissances scientifiques sur la santé, les dynamiques et trajectoires futures de l'océan, sur sa conservation et son utilisation durable, et sur les services et les avantages qu'il apporte à nos sociétés.

Sommet Ocean Rise and Coastal Resilience, 7 juin, Nice

Le Sommet Ocean Rise and Coastal Resilience rassemblera les responsables des villes et régions côtières, représentant près d'un milliard d'habitants affectés par l'élévation du niveau de la mer d'ici à 2100. Il permettra de lancer la *Coalition Ocean Rise & Coastal Resilience*, présidée par le Maire de Nice Christian Estrosi, qui permettra d'accompagner la mise en œuvre de réponses d'adaptation et de résilience concrètes.

Le Blue Economy and Finance Forum (BEFF), 7 et 8 juin 2025, Monaco

Les deux journées dédiées aux questions économiques et financières se tiendront à Monaco, avec le plein soutien de la Principauté les 7 et 8 juin 2025 et rassembleront plus de 2000 acteurs majeurs de ces secteurs du maritime, sous la co-présidence de Pascal Lamy. Une séquence « Blue ports and shipping » rassemblera par ailleurs les acteurs des plus grands ports du monde, du transport maritime (tous types d'armateurs), de la logistique portuaire et de la croisière. Elle se tiendra les 7 et 8 juin et sera conclue par plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement.

Women with the Ocean (WWO!), 8 Juin 2025, Nice

Le monde maritime a longtemps été un monde masculin, tant en termes de gouvernance, civile ou militaire, d'économie, de sport ou même de recherche scientifique. A l'UNOC3, de nombreuses voix des femmes de l'Océan s'exprimeront fortement et nous diront l'Océan comme elles le vivent. Elles diront leurs engagements sur la mer, la pêche et les bateaux, dans l'entreprise et la vie économique littorale, la science, l'écologie... Modestes ou reconnues, de plus en plus écoutées, leurs voix racontent une autre mer, moins « héroïsée » mais souvent plus inclusive.

Rencontre des Peuples de l'Océan, 8 Juin 2025, Nice

Depuis toujours, ils ou elles vivent au bord de l'Océan et souvent de l'Océan lui-même. Communautés locales, populations autochtones, gardiens de traditions océaniques uniques, répartis partout dans le monde, de l'Arctique au Pacifique, ces gens de l'Océan préservent des caractéristiques sociales, culturelles, économiques et politiques distinctes de celles des sociétés dominantes dans lesquelles ils vivent. Ils sont les détenteurs de savoirs, de systèmes et de croyances uniques et ont une pratique inestimable de la gestion durable de leur environnement. Pêcheurs, chasseurs, marins, constructeurs, guides, militants associatifs, autant de groupes souvent négligés de la société dominante, manquant de représentation et de participation politiques, mais luttant pour faire reconnaître leurs identités, leurs modes de vie et leurs droits aux terres traditionnelles, à leurs territoires et à leurs ressources naturelles.

Au total les principaux espaces dédiés à « We are the ocean » sont les suivants tout au long de la période du 28 mai au 15 Juin 2025 à Nice :

- **Les bâtiments de la Zone Bleue** construits sur le Quai Infrernet pour l'UNOC3, du 4 au 7 juin compris, accessibles sur invitation pour certains événements se déroulant en parallèle aux conférences internationales des Nations unies.
- **Le port de Nice et les Merveilles de l'Océan**, les navires qui y seront accueillis entre le 28 mai et le 15 juin, accessibles au grand public
- **Le Centre Universitaire Méditerranéen**, principalement ouvert au grand public du 28 mai au 13 juin (1 salle de 530 places, 2 autres de 100 chacune)
- Tous les lieux accueillant la Biennale des Arts et de l'Océan, le Grimaldi Forum à Monaco, les espaces publics dans la ville de Nice, le long de la Baie des Anges et dans l'espace maritime le 8 juin pour le World Ocean Day
- D'autres lieux : l'Observatoire de la Côte d'Azur, la Colline du Château....
- La promenade des Anglais avec un éventuel éclairage bleu pendant l'UNOC
- **Enfin la programmation de « la Baleine » du 28 mai au 15 juin 2025 au palais des exposition de la ville de Nice, qui fait l'objet du présent appel à manifestation d'intérêt.**

Gouvernance de l'organisation de l'UNOC

M. Olivier POIVRE D'ARVOR, Ambassadeur pour l'Océan et les Pôles, a été nommé Envoyé Spécial du Président de la République pour la conférence Océan des Nations unies, afin de piloter la mobilisation de l'ensemble des parties françaises pour la participation de la France à la conférence et son organisation à Nice en Juin 2025. La recherche de contributions externes et la communication pour l'ensemble de la Conférence sont directement pilotées par l'Envoyé spécial en liaison avec le SG UNOC ci-après.

Aux côtés de l'Envoyé spécial, le MEAE a nommé un secrétariat général pour l'UNOC, en charge de tous les aspects d'organisation et de logistique, dirigée par Anne de BLIC.

La France avait engagé sa démarche de candidature à l'ONU en vue d'accueillir la 3^{ème} conférence sur l'Océan après une concertation avec la Ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur en vue d'une coopération entre l'Etat et Nice pour l'organisation de la Conférence. En qualité de ville côtière, déjà mobilisée dans la lutte contre l'impact de la transition climatique sur le trait de côte et sur les activités portuaires, la Ville et la Métropole Nice Côte d'Azur souhaitent s'engager aux côtés de l'Etat pour le succès de la 3^{ème} conférence des Nations unies sur l'Océan en facilitant et contribuant à son organisation. Cette volonté commune de l'Etat et de la Ville a été sanctionnée par l'Assemblée Générale des Nations unies dans sa résolution 78/128 du 18 décembre 2023 qui a désigné la France comme pays hôte de l'UNOC 3 et décidé de son organisation à Nice. Les Nations unies ont ainsi chargé la France avec les autorités niçoises d'une mission commune qui conduit les deux Parties à coopérer étroitement en vue de l'accueil de la Conférence.

La MNCA s'est ainsi dotée d'une Mission UNOC centralisant la gouvernance de la mobilisation des autorités niçoises pour cet événement sous la présidence de M. Christian ESTROSI, président de la MNCA, maire de Nice.

L'équipe de l'Envoyé Spécial avec le SG UNOC et la Mission UNOC de la MNCA collaborent en continu pour l'organisation de la Conférence. L'Etat et la MNCA ont formé à cet effet, par la réunion de leurs deux équipes dédiées, le comité de pilotage opérationnel pour l'organisation de l'UNOC3, dit le comité de pilotage UNOC.

En outre la personne publique constitue un comité des mécènes de l'UNOC qui se seront engagés à apporter des fonds de mécénat privé, pour assurer la communication sur ces contributions et informer les mécènes de l'organisation de la conférence.

ARTICLE I – ACTIVITES DE LA ZONE VERTE AU SEIN DE LA BALEINE

Lieu « la Baleine »

Les activités objet du présent appel à manifestation d'intérêt se tiendront en totalité au sein du palais des expositions de la Ville de Nice, renommé « la Baleine » pour la circonstance, entièrement affecté à ces activités.

Les plans et des photos du lieu peuvent être consultés sur le site du Palais des expositions de Nice (<https://palaisdesexpos.nice.fr/espaces/>).

Dates

Les activités débuteront le 28 mai pour s'achever le 15 juin 2025.

Le lieu est mis à disposition dans sa totalité à partir du 19 mai et jusqu'au 21 Juin, afin d'héberger le programme d'activités commençant et ouvert au public le 28 mai et jusqu'au 15 juin 2025.

Objectifs des activités de « la baleine »

« We are the ocean » et tout particulièrement les activités organisées dans « la Baleine » constituent le volet grand public de l'UNOC en établissant le lien entre les enjeux économiques, politiques et environnementaux des conférences internationales se déroulant dans la zone bleue sous l'égide et l'autorité des Nations unies, et la société civile et tout l'écosystème de l'océan.

Pour jouer pleinement ce rôle, le lieu et la programmation centrale de « la Baleine » visent à réunir les acteurs majeurs de l'océan, appartenant à la société civile, aux organisations non gouvernementales, au monde de la recherche et des entreprises privées pour faire connaître leurs activités et sensibiliser les publics aux enjeux de l'océan. Le choix fait par les organisateurs est **d'utiliser la dimension artistique** dans tous ses aspects pour faire passer les messages sur ces enjeux.

La personne publique a ainsi décidé d'aménager l'espace disponible dans la grande halle du palais des expositions en vue d'évoquer les grands thèmes et enjeux traités dans le cadre des discussions internationales de l'UNOC pour en faire une présentation dynamique, pédagogique et artistique au service et à destination des acteurs de la société civile et du grand public. Il est notamment prévu de présenter dans ce cadre les résultats principaux des progrès réalisés dans le cadre des négociations internationales de l'UNOC.

Pour chacun des thèmes ou enjeux, la personne publique a notamment prévu la réalisation d'un « pavillon thématique » où seront présentés les principaux acteurs, les sujets en présence en utilisant différents types de média, librement ouverts aux visiteurs, ainsi que des espaces de discussion et d'échanges. L'animation du pavillon thématique est confiée et exercée à titre gratuit par un acteur principal du domaine, organisme public ou privé porteur d'une mission d'intérêt général.

Liste des pavillons déjà retenus

La liste des pavillons thématiques planifiés à date est donnée en annexe 1 au présent AMI.

Pavillons thématiques et autres activités

La programmation des activités dans « la Baleine » s'organisera autour des éléments suivants :

- Le public devra être accueilli dans l'univers de la baleine comme symbole de l'océan ;
- Les espaces disponibles hors de la grande salle, à savoir un amphithéâtre de 250 places, et un ensemble d'espaces aménageables en salles de conférence de 50 à 80 places, feront l'objet d'une programmation d'événements dits « événements parallèles à l'UNOC » de durée variable, arrêtée par la personne publique ;
- La grande salle accueillera des pavillons thématiques portés par différents organisateurs et composant une unité architecturale et artistique en lien avec l'océan.
- Un espace « agora » à ménager dans la grande salle permettra la tenue d'événements exceptionnels ;
- Un espace « forum » dédié à des associations ;
- Un espace librairie ;
- Un espace de restauration ;

Publics

Pour l'ensemble des séquences de programmation des journées du 28 mai au 15 juin 2025, il est visé un large public, tant des professionnels de l'écosystème maritime, que des représentant des pouvoirs publics participant aux conférences se tenant sur la zone bleue de l'UNOC, sur le Port Lympia, à 10 minutes de la Baleine, du monde associatif représentant la société civile impliqué dans les enjeux de l'océan et du grand public, notamment des habitants de la région.

La participation de la population de Nice sera encouragée et facilitée par la tenue de différentes animations dans l'ensemble de la ville au titre de l'année de la Méditerranée, notamment sur l'ensemble de la promenade des Anglais de Nice.

Financement des activités de « La Baleine »

Des fondations publiques ou privées reconnues d'intérêt général, des mécènes privés ont décidé de contribuer à la défense de ces causes essentielles en apportant leur financement ou leurs contributions en nature.

Les différentes activités développées dans la Baleine sont ainsi financées

- Soit par le MEAE notamment par la mobilisation des fonds reçus par le MEAE des différents donateurs ;
- Soit directement par le responsable de l'activité dans le cas où il est mandaté par un donateur pour mettre en œuvre le financement alloué à l'activité.

Agence de production déléguée d'événements

Un marché public de production déléguée d'événements est en cours de passation en vue de la sélection début mars 2025 par le SG UNOC d'une agence de communication, désignée ci-après « l'agence », qui sera en charge du suivi de la programmation et de la production des différentes activités et événements au sein de la Baleine.

Deux schémas sont proposés pour la production des activités présentes au sein de la Baleine, selon le choix de l'organisme porteur du projet :

- Soit l'activité est financée, entièrement produite et animée par l'organisme porteur du projet ; dans ce cas, après conventionnement entre le MEAE et le porteur du projet, l'Agence est responsable en liaison avec le porteur du projet du positionnement spatial de l'activité dans la Baleine et de la fourniture des connexions nécessaires aux réseaux énergie et fluides.
- Soit le projet proposé est porté par un organisme qui souhaite le soutenir au travers d'un concours financier au titre du mécénat et au travers d'une animation bénévole constituant un apport en nature ; dans ce cas, après conventionnement entre le MEAE et le porteur du projet, le concours financier est apporté au MEAE au titre du mécénat et les modalités de l'activité sont discutées avec le MEAE en vue de son positionnement spatial au sein de la Baleine et de sa production par l'Agence.

ARTICLE II – OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

La personne publique lance cet appel à manifestation d'intérêt pour proposer de nouvelles activités à développer de manière continue au sein de la Baleine durant toute la période d'ouverture de la Baleine, afin d'enrichir l'approche décrite à l'article I ci-dessus.

Il est précisé que le présent appel à manifestation d'intérêt ne vise pas la production d'événements ponctuels qui pourront être organisés et programmés dans un des lieux de la Baleine. La programmation de ces événements ponctuels fait l'objet d'un processus continu de sélection et d'instruction différent.

Les projets proposés pourront viser à approfondir l'approche retenue pour les thèmes déjà identifiés et figurant en annexe 1 susmentionnée, ou pourront au-delà de ces thèmes, étendre la démarche à d'autres sujets, afin d'assurer la couverture la plus riche et complète des sujets traités dans l'UNOC. Il est attendu tout particulièrement des propositions sur les thèmes suivants :

- La lutte contre la pollution par le plastique ;
- La lutte contre les autres formes de pollution ;
- La décarbonation.

Une attention particulière sera portée à la place accordée à la jeunesse dans les propositions.

Pour être éligible, les projets proposés devront obligatoirement satisfaire aux conditions suivantes :

- illustrer une problématique, un enjeu de l'océan ;
- proposer une nouvelle activité continue sur la période d'ouverture de la Baleine du 28 mai au 15 juin ;
- comporter une solution de financement pour la totalité des coûts de l'activité ;
- proposer le cas échéant d'en assurer gratuitement l'animation à titre de contribution en nature.

Les projets proposés pourront relever de l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

- pavillon thématique (préciser le thème) ;
- exposition thématique avec ou sans animation (à préciser) ;
- exposition artistique avec ou sans animation (à préciser) ;
- exposition d'objets remarquables volumineux et d'œuvres d'art ;
- animation ludique ou socio-éducative (préciser le public visé) ;

- autre.

ARTICLE III – CANDIDATURES ELIGIBLES

Les manifestations d'intérêt doivent émaner d'organismes publics ou d'organismes privés porteurs d'une activité d'intérêt général. Aucune démarche de nature commerciale n'est admise.

ARTICLE IV – DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Une présentation du candidat, ou s'il s'agit d'un consortium, une présentation de chacun des membres et de l'accord liant les membres du consortium. Cette présentation doit inclure les informations sur le statut du candidat permettant de vérifier son éligibilité au regard des conditions posées à l'article 3 ci-dessus.
Le candidat désignera la personne en charge de la proposition.
- Un descriptif de l'activité proposée **en renseignant le cadre de réponse figurant en annexe 2** du présent AMI dont la trame est reprise ci-après :
 - o Partie 1 - descriptif
 - Catégorie (voir liste des catégories en fin d'article II)
 - Description générale
 - Enjeu lié à l'océan
 - Occupation spatiale nécessaire ou souhaitée (m2)
 - Lien éventuel avec l'un des thèmes ou pavillons figurant dans la liste des pavillons déjà retenus
 - Le cas échéant, les activités de ce type déjà mises en œuvre lors d'autres événements.
 - o Partie 2 – Modalités opérationnelles et financières
 - Le choix entre l'une des options décrites à l'article I ci-dessus :
 - Choix 1 : activité entièrement financée et produite par le candidat
 - Choix 2 : proposition d'activité à produire par l'Agence, soutien financier apporté par le candidat au titre du mécénat
 - Toutes précisions utiles que le candidat souhaite apporter.

Langue(s) de la candidature

- Le cadre de réponse figurant en annexe 2 du présent AMI doit être rédigé en langue française.
- Toutes pièces annexes jointes à l'appui de la candidature peuvent être rédigées en langue française ou en langue anglaise.

ARTICLE V – DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES

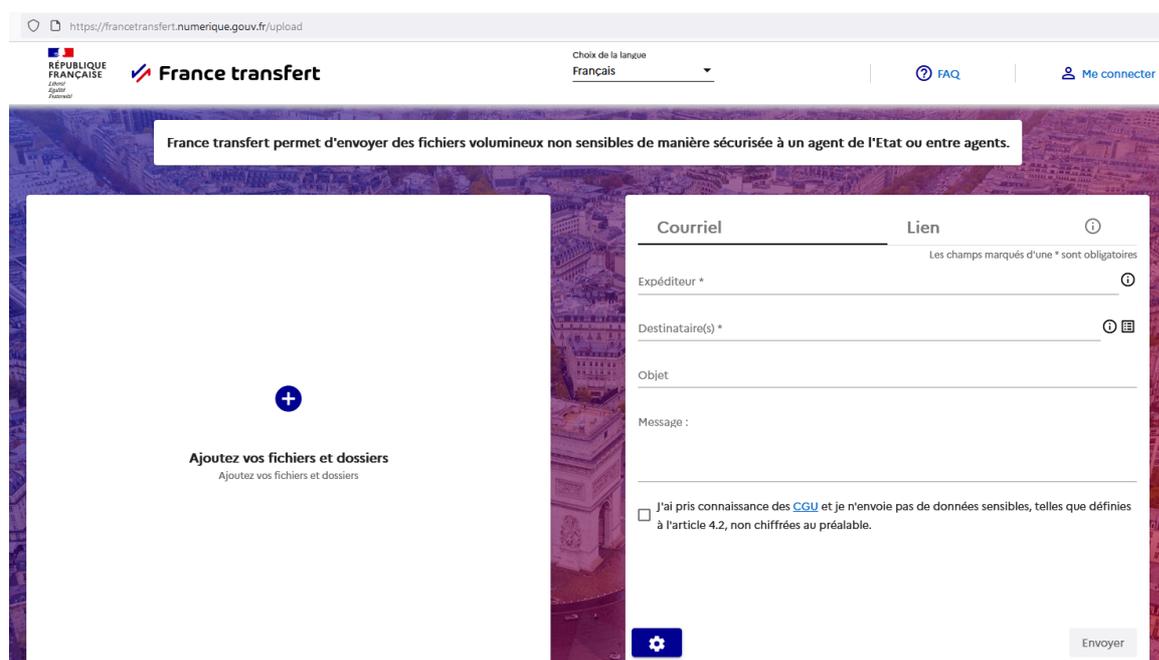
La date limite de réception des candidatures est fixée au **Lundi 3 mars 2025, à minuit.**

Conformément à l'article VII ci-après la personne publique ne garantit pas l'examen des candidatures reçues après cette date.

Les candidatures reçues après le lundi 3 mars à minuit mais avant le 15 mars 2025 à minuit peuvent être traitées conformément aux modalités indiquées au 3 de l'article VII du présent AMI.

ARTICLE VI – MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent obligatoirement être adressées en accédant à la plateforme **France transfert** (<https://francetransfert.numerique.gouv.fr/upload>). L'écran suivant s'affiche :



Renseigner obligatoirement les différents champs de l'onglet « Courriel » (partie droite de l'écran) de la manière suivante :

Expéditeur : *l'adresse mail du candidat*

Destinataire : amibaleineunoc.sg@diplomatie.gouv.fr

Objet : AMI-UNOC-BALEINE

Message :

Nom du projet proposé par le candidat :

Nom du candidat :

Coordonnées du correspondant désigné par le candidat

Nom / Prénom :

e-mail :

Téléphone :

Il est inutile de renseigner l'onglet « Lien ».

Ajouter au moyen de la partie gauche de l'écran les fichiers constituant le dossier de candidature conformément à l'article IV ci-dessus.

Cliquer sur « Envoyer »

Suivre les indications de la plateforme pour vérifier la validité de votre adresse mail et confirmer votre envoi.

La plateforme délivre au candidat un accusé de réception de l'envoi ainsi qu'un accusé de téléchargement de la candidature par le destinataire.

ARTICLE VII – CLASSEMENT DES PROJETS

7.1 Comité de classement des projets – Modalités d'instruction des candidatures

La personne publique a constitué un comité de classement des projets.

Les candidatures sont instruites dans l'ordre de leur arrivée. La personne publique peut demander des compléments d'information au candidat dès la réception de la candidature.

7.2 Critères de classement des projets

Les projets seront classés dans chaque catégorie par ordre décroissant d'intérêt au regard des critères suivants :

- Intérêt du projet au regard des principaux enjeux et problématiques discutés à l'UNOC (25 points) ;
- Originalité, compatibilité avec les orientations générales retenues pour la Baleine (25 points) ;
- Faisabilité technique et financière (25 points) ;
- Complémentarité du projet au regard des activités déjà retenues au sein de la Baleine (25 points).

7.3 Procédure

Les candidatures recevables parvenues jusqu'à la date limite prévue à l'article V ci-dessus sont classées en application des critères énumérés au paragraphe 7.2 ci-après.

Les projets ne reflétant pas les valeurs portées par l'Objectif de Développement Durable 14 sont écartés.

Les projets recueillant moins de 18 points dans l'un des critères ci-dessus sont rejetés. Les candidats concernés en sont informés.

Les autres projets sont classés dans l'ordre décroissant d'intérêt. Les candidats concernés sont contactés dans l'ordre du classement et dans la limite des espaces restant disponibles

dans la Baleine pour le type d'activité proposé, afin de préciser les modalités techniques et financières de mise en œuvre en vue de conclure une convention avec le MEAE.

Les candidatures reçues après la date limite de réception des candidatures peuvent être écartées pour dépassement de la date limite. Toutefois, si l'espace restant disponible au 15 mars 2025 le permet, la personne publique pourra effectuer un nouveau classement intégrant les candidatures reçues jusqu'au 15 mars 2025.

ARTICLE VIII – PERSONNE A CONTACTER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Jean-Philippe NADAL, Conseiller auprès de la SG UNOC, jean-philippe.nadal@diplomatie.gouv.fr

Annexe 1

Liste provisoire des Pavillons dans la BALEINE

N°	Espaces de la grande halle (10 000 m2)	Taille (en m2)
	<i>Pavillons thématiques</i>	
1	Éducation à la mer et Conservation	300
2	Exploration et protection des Grands Fonds	400
3	Océan Polaire et Cryosphère	400
4	Science et élaboration des politiques publiques de l'océan	600
5	Montée du niveau de la mer et résilience côtière	200
6	Submersion et architecture sous-marine	200
7	Innovation	200
8	Protection des récifs coralliens	200
9	<i>Ocean Base Camp</i>	200
10	Pavillon national Organisateur UNOC3 - Costa Rica	200
11	Pavillon national Organisateur UNOC3 - France	200
	<i>Autres Espaces</i>	
	Agora	600
	Cabinet de curiosité, objets remarquable, bateaux	1 000
	Librairie / Vente de goodies	100
	Espaces de restauration	1000